

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**2 FÉVRIER 2026
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 février 2026, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Caroline Charland, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

32. Nomination d'un représentant de la Couronne-Sud au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de clarification concernant le report de l'acte de vente des lots 6 672 638 et 6 672 359 situés sur la rue Vincent-Chornet;
- Demande de précision quant à la durée de l'emprunt du règlement 1004 décrétant des travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 400 000 \$ pour en acquitter le coût et du règlement 1005 décrétant des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et réfection du pavage des rues Charbonneau et Brunelle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 633 000 \$ pour en acquitter le coût;
- Demande de clarification quant au retrait de la Ville du projet d'efficacité et décarbonation des bâtiments comprenant l'appel d'offres pour l'analyse et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation des bâtiments municipaux, avec services associés, proposé par l'Union des municipalités au Québec;
- Demande d'information quant aux renoncements à exercer un droit de préemption pour les lots 6 146 341, 6 223 943 et 6 224 013;
- Demande de précision concernant l'adoption des règlements RM-VAR-204-4 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de régir les terrains de stationnement privés, RM-VAR-205-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin de régir les terrains de stationnement privés et 985-9 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de régir les terrains de stationnement privés.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2026-02 préparé par le Service des ressources humaines en date du 21 janvier 2026.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 1001 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2026

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 1001 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2026.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2026-031

Approbation du procès-verbal Séance ordinaire 12 janvier 2026

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2026-032

Approbation des comptes – Janvier 2026

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 5 564 716,75 \$ au fonds d'administration, 186 673,18 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 5 751 389,93 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de janvier 2026.

Certificat de la trésorière numéro 4085

ADOPTÉE.

2026-033

Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025 et 2026

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires de 16 500 \$ au fonds
d'administration pour l'année 2025 et de 74 056 \$ au fonds d'administration
pour l'année 2026, conformément aux documents déposés par la directrice du
Service des finances et trésorière en date du 28 janvier 2026 et joints à la
présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2026-05 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement –
Règlement RM-VAR-302-2 modifiant le règlement RM-VAR-302 relatif aux
animaux afin de modifier l'enregistrement des chiens d'assistance**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Caroline Charland

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera
soumis pour adoption le règlement RM-VAR-302-2 modifiant le règlement
RM-VAR-302 relatif aux animaux afin de modifier l'enregistrement des chiens
d'assistance.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-06 **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement –
Règlement 631-57 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification
pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications
aux annexes A et C relativement aux frais des licences pour chiens
d'assistance et à la célébration des mariages et unions civiles**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera
soumis pour adoption le règlement 631-57 modifiant le règlement 631
décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin
d'apporter des modifications aux annexes A et C relativement aux frais des
licences pour chiens d'assistance et à la célébration des mariages et unions
civiles.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-07 **Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement –
Règlement 808-13 modifiant le règlement 808 établissant le programme
de subventions « Varennes – Habitation durable Programme
Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année
2026**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 808-13 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2026.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-08 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 882-2 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 756 afin de modifier la rémunération des membres du conseil

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 882-2 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 756 afin de modifier la rémunération des membres du conseil.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-09 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 1004 décrétant des travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 400 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 1004 décrétant des travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-10 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 1005 décrétant des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et réfection du pavage des rues Charbonneau et Brunelle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 633 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 1005 décrétant des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et réfection du pavage des rues Charbonneau et Brunelle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 633 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2026-034 Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire autres du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis public d'assemblée publique de consultation a été publié en date du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du second projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet).

ADOPTÉE.

2026-035 Adoption – Règlement RM-VAR-204-4 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de régir les terrains de stationnement privés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement RM-VAR-204-4 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de régir les terrains de stationnement privés.

ADOPTÉE.

2026-036 Adoption – Règlement RM-VAR-205-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin de régir les terrains de stationnement privés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement RM-VAR-205-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin de régir les terrains de stationnement privés.

ADOPTÉE.

2026-037 Adoption – Règlement 985-9 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de régir les terrains de stationnement privés

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 985-9 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de régir les terrains de stationnement privés.

ADOPTÉE.

2026-038 Adoption – Règlement 1003 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville le 13 janvier 2026 donnant avis que le présent règlement serait présenté pour adoption et invitant tout intéressés à transmettre ses observations et commentaires;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1003 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-039

**Adoption finale
Permettre la construction d'un bâtiment principal
53, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment principal situé au 53, rue Sainte-Anne comprenant huit unités d'habitation;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 21 février 2024 du projet de loi 31 qui permet à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution cadre 2024-133 qui fixe les balises du pouvoir de dérogation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2025-036 du 4 juin 2025, le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et s'est assuré de respecter les critères d'évaluation de l'article 22 du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 807 ainsi que du règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 26 janvier 2026 afin d'expliquer le projet de construction et entendre tout personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction d'un bâtiment principal situé au 53, rue Sainte-Anne dans la zone H-630 comprenant huit unités d'habitation selon les plans déposés par le requérant et datés du 21 mai 2025, version 1 et conditionnellement à l'obtention d'un permis de construction, ainsi que toute autre autorisation municipale normalement requise dans le cadre de la réalisation du projet;

QUE la présente autorisation est valide jusqu'au 21 février 2027, ou toute autre date que le gouvernement aura décrété comme étant la date butoir du projet de loi 31.

ADOPTÉE.

2026-040

Adoption finale

**Autorisation du projet de construction d'un bâtiment principal mixte
1717, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment principal mixte situé au 1717, route Marie-Victorin qui comprendra 80 logements résidentiels;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-003 du 7 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet et s'est assuré de respecter les critères d'évaluation de l'article 22 du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 807 ainsi que du règlement 848 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT l'adoption finale de la résolution 2024-098 lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 autorisant le projet de construction conditionnellement au début des travaux en 2024;

CONSIDÉRANT le retard des travaux occasionnés par les multiples modifications du gouvernement entraînant le non-respect de la condition;

CONSIDÉRANT que les travaux peuvent maintenant débiter et que le processus d'adoption doit être repris en intégralité;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 26 janvier 2026 afin d'expliquer le projet de construction et entendre tout personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction d'un bâtiment principal mixte située au 1717, route Marie-Victorin dans la zone H-518, le tout selon les plans concepts déposés le 6 février 2024 par le requérant, version 23-0571, conditionnellement aux éléments suivants :

- que les deux premiers étages hors-sols soient destinés à des usages commerciaux et à l'usage P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux;
- qu'un permis soit émis conformément au Règlement de permis et certificats numéro 711;
- que le projet doit être conforme au Règlement de construction numéro 709;

QUE la présente autorisation est valide jusqu'au 21 février 2027, ou toute autre date que le gouvernement aura décrété comme étant la date butoir du projet de loi 31.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2026-041 Affectation des dépenses – Projets associés aux différentes réserves Budget 2026

CONSIDÉRANT la création de réserves pour réaliser les différents projets adoptés au budget 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil doit autoriser l'affectation des dépenses desdits projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'affectation des dépenses aux projets adoptés au budget 2026 selon la répartition suivante :

- Annexe A – Fonds de roulement (rembourser ce dernier sur une période de 3 à 10 ans à compter de 2027);
- Annexe B – Fonds de parcs et terrains de jeux;
- Annexe C – Fonds vert;
- Annexe D – Réserve d'assainissement;
- Annexe E – Réserve d'eau potable.

Certificat de la trésorière numéro 4080, 4081, 4082, 4083 et 4084

ADOPTÉE.

2026-042 Bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autres que les véhicules de promenade – Demande de subvention – Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale – Sous-volet Coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT la Ville de Varennes reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT le conseil municipal autorise la Direction du Service de sécurité incendie à solliciter l'appui des autres villes de la MRC de Marguerite d'Youville dans le projet d'acquisition des équipements dans le but d'optimiser le service à la population et ce dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENGAGER la Ville de Varennes à participer au projet de bonification des équipements de désincarcération pour véhicules autres que les véhicules de promenade;

D'ACCEPTER d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

D'AUTORISER la signature de tout document relatif à cette demande d'aide financière, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur du Service de sécurité incendie, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-043

**Projet d'efficacité et décarbonation des bâtiments – Analyse et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation des bâtiments municipaux, avec services associés – UMQ
Retrait de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré, par le biais de la résolution 2021-405, au programme Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités et s'est engagée à réduire de 34,0% par rapport à 2019, les émissions de GES d'ici 2030;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'est engagée, par le biais de la résolution 2024-228, à participer à l'appel d'offres pour l'analyse et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation des bâtiments municipaux, avec services associés, proposé par l'Union des municipalités au Québec (ci-après nommée « UMQ »);

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve le droit de se retirer d'un projet si celui ne répond pas aux attentes définies et convenues, tel que le prévoit l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que Société de contrôle Johnson Canada SEC, l'adjudicataire de l'appel d'offres (DCB-BEX-2024), a fait l'évaluation de l'hôtel de ville afin de transmettre une soumission personnalisée à la Ville visant l'efficacité énergétique et la décarbonation de son bâtiment;

CONSIDÉRANT que les 2 mesures proposées par l'adjudicataire ne permettent pas de réduire significativement les kWh et les émissions de GES du bâtiment, ce qui constitue une condition possible de retrait de la Ville au projet;

CONSIDÉRANT que la Ville se situe toujours en phase 0 du projet, du fait que la rencontre de démarrage avec l'Adjudicataire n'a toujours pas eu lieu et qu'en conséquence l'article 4.1.3 du *Guide d'achat DCB-BEX-2024* s'applique et permet de confirmer le retrait de la Ville de la démarche de décarbonation en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER le retrait de la Ville de Varennes du projet d'efficacité et décarbonation des bâtiments – analyse et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation des bâtiments municipaux, avec services associés proposé par l'UMQ.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-044 Acte de vente – Lots 6 672 358 et 6 672 359 – Rue Vincent-Chornet Report de l'autorisation de signature

CONSIDÉRANT la promesse d'achat-vente intervenue entre la Ville de Varennes et Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. le 28 mars 2017 concernant les lots 6 672 358 et 6 672 359 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que l'addenda 1 à la promesse d'achat-vente a été signé le 19 juin 2017;

CONSIDÉRANT que l'addenda 2 à la promesse d'achat-vente a été signé le 6 octobre 2020 et qu'il a été annulé par la résolution 2021-552, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'addenda 3 à la promesse d'achat-vente a été signé le 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'addenda 4 à la promesse d'achat-vente a été signé le 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'acquisition d'Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. par la compagnie StormFisher Environnement à l'été 2025;

CONSIDÉRANT la période de vérification diligente qui s'est terminée en novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les parties désirent concorder la vente du terrain de la Ville à StormFisher Environnement, avec l'achat d'un autre terrain par la Ville à StormFisher Environnement, tel que décrit à la promesse d'achat-vente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter la signature des transactions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de vente pour le lot 6 672 358 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, simultanément avec l'achat du lot 6 672 359 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, au plus tard le 30 juin 2026, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, avec StormFisher Environnement, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-045 Addenda n° 2 – Convention de services animaliers – Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la Convention de services animaliers intervenue entre la Ville et la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon (ci-après appelée « SPCA Roussillon ») entérinée par la résolution 2023-418 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT l'addenda no 1 intervenu entre la Ville et la SPCA Roussillon entériné par la résolution 2024-026 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Varennes de rendre gratuites les licences applicables aux chiens d'assistance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Convention de services animaliers intervenue avec la SPCA Roussillon afin d'y intégrer cette nouvelle disposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'addenda n° 2 à la Convention de services animaliers avec la SPCA Roussillon par monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-046

Renonciation à exercer un droit de préemption – Lot 6 146 341 – Terre agricole adossée au parc du Portageur

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 146 341 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ont notifiés à la Ville leur intention d'aliéner leur immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 408 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier aux propriétaires un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 146 341;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 408 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-047 Renonciation à exercer un droit de préemption – Lots 6 223 943 et 6 224 013 – 1625, chemin du Pays-Brûlé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots 6 223 943 et 6 224 013 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ont notifiés à la Ville leur intention d'aliéner leur immeuble;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 512 627 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un délai de 60 jours pour notifier aux propriétaires un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir l'immeuble au prix et aux conditions qui sont énoncés dans l'offre d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur les lots 6 223 943 et 6 224 013;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous les numéros 28 512 627 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2026-048 Politique portant sur les médias sociaux
Adoption**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes reconnaît la valeur et le caractère incontournable des médias sociaux à des fins de communication et de promotion des intérêts collectifs;

CONSIDÉRANT que cette politique vise à favoriser une utilisation responsable, respectueuse, conforme aux lois en vigueur et alignée sur les valeurs et les objectifs de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la version révisée de la Politique portant sur les médias sociaux, telle qu'annexée à la présente.

ADOPTÉE.

2026-049

**Délégation du conseil
Organismes, régies ou comités**

CONSIDÉRANT l'élection du 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-271, adoptée lors de la séance extraordinaire du 8 novembre 2025, par laquelle le conseil nommait des membres pour siéger à certains comités et certaines régies;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des membres du conseil pour siéger aux divers postes restants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les nominations suivantes, incluant au besoin les sous-comités à être créées ponctuellement dans le cadre de la réalisation du mandat desdits comités :

Organismes, régies ou comités	Membres du conseil
Comité régional de l'OMH	1. Madame la conseillère Brigitte Collin
Comité de démolition	1. (Président) Monsieur le conseiller Frederick Groulx 2. Madame la conseillère Caroline Charland 3. Madame la conseillère Carine Durocher 4. (Sub) Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Comité de retraite	1. Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Comité famille et des aînés	1. Madame la conseillère Caroline Charland
Comité plan d'action à l'égard des personnes handicapées et politique inclusive	1. Madame la conseillère Brigitte Collin
Comité culturel, patrimoine et toponymie	1. Madame la conseillère Natalie Parent 2. Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Comité de reconnaissance des bénévoles et des organismes	1. Madame la conseillère Caroline Charland 2. Madame la conseillère Geneviève Labrecque 3. Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Comité des finances	1. Monsieur le maire Martin Dampousse 2. Monsieur le conseiller Frederick Groulx

	<ol style="list-style-type: none"> 3. Madame la conseillère Caroline Charland 4. Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Comité infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur le maire Martin Damphousse 2. Monsieur le conseiller Marc-André Savaria 3. Madame la conseillère Brigitte Collin 4. Madame la conseillère Carine Durocher
Comité durable développement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur le maire Martin Damphousse 2. Madame la conseillère Natalie Parent 3. Monsieur le conseiller Frederick Groulx 4. Madame la conseillère Carine Durocher
Table des ressources à la communauté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur le maire Martin Damphousse 2. Madame la conseillère Brigitte Collin
Comité d'optimisation des plateaux sportifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur le maire Martin Damphousse 2. Madame la conseillère Geneviève Labrecque 3. Madame la conseillère Caroline Charland
Comité politique gestion des actifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Monsieur le maire Martin Damphousse 2. Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Comité services aux citoyens	ABOLI

ADOPTÉE.

2026-050

**Comité de pilotage politique de la famille et des aînés et son plan d'action MADA et MAE
Mise en place**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-248 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 adoptant la version révisée de la Politique de la famille et des aînés 2025-2030 et son plan d'action Municipalité amie des aînés (ci-après nommé « MADA ») et Municipalité amie des enfants (ci-après nommé « MAE »);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi de cette politique et du plan d'action par la mise en place d'un comité de pilotage composé de personnes représentant les instances politique et administrative de la Ville, auxquelles s'ajoutent des personnes qui représentent la communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose déjà d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées regroupant la majorité des acteurs visés par les critères de composition dudit comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 20 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER madame la conseillère Caroline Charland comme élue responsable du dossier famille et aînés;

DE DÉSIGNER madame Natacha Pilon, directrice adjointe des Services récréatifs et communautaires, comme représentante de la Ville pour assurer le suivi du comité de pilotage de la politique et de son plan d'action;

DE NOMMER les membres suivants qui feront partie du comité de pilotage, dont deux sièges sont réservés aux représentants des aînés :

- Monsieur Mario Gélinas, représentant des aînés pour MADA
- Monsieur Marc Navert, représentant des aînés pour MADA
- Madame Morgane Widmer, représentante des familles pour MAE
- Madame Marie-Andrée Bolduc, représentante des familles pour MAE
- Madame Émilie Bergeron, représentante des familles pour MAE
- Madame Charlie-Anne Laferrière, représentante jeunesse

DE RECONNAÎTRE le comité famille et des aînés ainsi que le comité plan d'action à l'égard des personnes handicapées à titre de composante du comité de pilotage du plan d'action MADA, comprenant des représentants municipaux, une conseillère municipale au nom de madame Brigitte Colin, ainsi que des partenaires issus d'organismes communautaires et du réseau de la santé.

ADOPTÉE.

2026-051

**Versement de l'allocation de transition
Conseillers municipaux sortants**

CONSIDÉRANT l'article 7 du règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement des allocations de transition prévues à la loi et au règlement 882 aux deux conseillers sortants soit :

- 26 769,80 \$ pour monsieur Guillaume Fortier;
- 26 769,80 \$ pour monsieur Benoit Duval.

ADOPTÉE.

**2026-052 Versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses
Fonction de maire suppléant**

CONSIDÉRANT que le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal stipule à l'article 6 que les modalités de versement sont fixées par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-270 adoptée lors de la séance extraordinaire du 8 novembre 2025, nommant certains membres du conseil à titre de maire suppléant pour la période de novembre 2025 à octobre 2026;

CONSIDÉRANT que pour une saine gestion, il est souhaitable de répartir la rémunération des membres du conseil nommé à titre de maire suppléant sur une année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ÉTALER sur une période de 12 mois, la rémunération et l'allocation de dépenses associées à la fonction de maire suppléant pour la période s'échelonnant du mois de novembre 2025 au mois de novembre 2026.

ADOPTÉE.

**2026-053 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes MRC de
Marguerite-D'Youville – Dépôt de la liste préliminaire**

CONFORMÉMENT aux dispositions du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE TRANSFÉRER la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales à la MRC de Marguerite-D'Youville au plus tard le 20 mars 2026;

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes en juin 2026 à ses bureaux situés au 609, route Marie-Victorin, à Verchères;

D'AUTORISER la directrice adjointe des Services juridiques et greffière, à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville de Varennes, de tout immeuble figurant à l'état dressé par la directrice du Service des finances et trésorière.

ADOPTÉE.

**2026-054 Engagement de la Ville de Varennes – Travaux de réfection des ponts
P-14741 et P-14743
Ministère des Transports et de la Mobilité durable**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection prévus par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « MTMD ») des deux ponts P-14741 et P-14743, enjambant l'autoroute 30 à la hauteur du territoire de la Ville de Varennes, lesquels sont prévus respectivement en 2028 et 2029;

CONSIDÉRANT l'entente n° 15-0126 intervenue entre le MTMD et la Ville, le 13 mai 2008, établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Ville est responsable d'assumer les coûts liés, notamment, au remplacement des glissières de sécurité, au pavage des approches, à l'éclairage ainsi qu'au drainage des approches;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le MTMD visant à obtenir une résolution du conseil municipal confirmant l'engagement de la Ville à assumer lesdits coûts pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ASSUMER les coûts pour des travaux de réfection des ponts P-14741 et P-14743, conformément aux responsabilités prévues à l'entente n° 15-0126 établissant les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal.

ADOPTÉE.

**2026-055 Calendrier des activités des membres du conseil – Février 2026
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de février 2026, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

**2026-056 Nomination d'un représentant de la Couronne-Sud au sein du conseil
d'administration du Réseau de transport métropolitain**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (ci-après nommée « LRTM »), le Réseau de transport métropolitain (ci-après nommé « RTM ») est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont 4 membres doivent être désignés par les municipalités de la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT le mandat des membres élus par les municipalités locales de la Couronne-Sud au sein du conseil d'administration du RTM prendra fin le 1^{er} février 2026 pour la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT toute vacance au sein du conseil d'administration du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés;

CONSIDÉRANT aux fins de la désignation des membres du conseil d'administration du RTM relevant des municipalités locales de la Couronne-Sud, la LRTM édicte notamment que:

1. le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne-Sud et une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne-Sud;
2. les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER les personnes suivantes à titre de représentants de la Couronne-Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :

- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie
- Madame Geneviève Lachance, mairesse de la Ville de Saint-Lazare
- Monsieur Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant

DE TRANSMETTRE une copie authentique de la présente résolution à la présidente et au secrétaire du conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information relative aux différents montants présentés lors de la séance de présentation budgétaire;
- Demande de suivi sur les solutions envisagées par la Ville pour réduire le transport lourd sur le territoire;
- Demande d'information quant aux travaux prévus au Complexe aquatique;
- Demande d'information quant à la gestion du Complexe aquatique;
- Demande d'information sur la vente des terrains où étaient situés les anciens ateliers municipaux;
- Demande d'information quant à la judiciarisation de certains dossiers de la Ville;
- Demande de précision concernant la dette à long terme de la Ville;
- Demande d'information sur les prochains règlements d'emprunt à être adoptés;
- Demande de clarification concernant les détails du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;
- Demande d'information quant à l'entretien du chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande d'information quant au versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses pour la fonction de maire suppléant;
- Demande de précision quant à la délégation du conseil aux différents organismes, régies ou comités.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 46.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA